

**Décision n° 2018-269 du 15 juin 2018
portant nomination aux fonctions de responsabilité
rattachées au directeur de la direction territoriale Sud-Ouest**

Le directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement,

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2018-19 du 23 janvier 2018 portant organisation de la direction territoriale Sud-Ouest et de son comité de direction ;

décide

Article 1

Monsieur Benoît Gandon est nommé directeur-adjoint de la direction territoriale Sud-Ouest.

Article 2

Madame Anne Fontaine est nommée directrice des relations avec les clients et partenaires.

Article 3

Sont nommés directeurs de département :

- Monsieur Driss Samri, directeur du département Transports Infrastructures, Sécurité et Partage de la Voirie ;
- Monsieur Fabrice Marie, directeur du département Aménagement, intermodalité, transports ;
- Monsieur Jean-Charles Hamacek, direction de la mission Transition énergétique et développement des territoires ;
- Madame Danielle Cassagne, directrice du département Laboratoire de Bordeaux.

Article 4

Monsieur Didier Treinsoutrot est nommé directeur de la délégation Aménagement,

Laboratoire, Expertise et Transports de Toulouse.

Article 5

Madame Isabelle Gorce est nommée secrétaire générale.

Article 6

Monsieur Fabien Dubertrand est nommé conseiller de gestion-management.

Article 7

Madame Carole Riffe Chambret est nommée responsable Qualité.

Article 8

La présente décision abroge la décision n° 2018-21 du 23 janvier 2018.

Article 9

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 15 juin 2018

Le directeur général

Signé

Pascal Berteaud